

# HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

## TROISIÈME PARTIE.

LOUIS XIV ENTREPREND LA FONDATION D'UNE COLONIE CATHOLIQUE  
EN CANADA.

### LIVRE PREMIER.

Depuis l'année 1664 jusqu'à la fin du gouvernement de M. de Courcelles,  
en 1672.

(Suite.)

### CHAPITRE X.

ORGANISATION DES PAROISSES EN BOURGADES ; ACCROISSEMENT DE  
QUEBEC, DES TROIS-RIVIÈRES ET DE VILLEMARIE.

#### I.

Officiers militaires dans chaque paroisse.

Dans chaque paroisse, les colons composaient une communauté ou corporation civile qui avait ses officiers particuliers et une forme régulière d'administration. Les particuliers en état de porter les armes étaient tous soldats et formaient ce qu'on appelait le corps de la milice ; et comme dans toutes ces bourgades naissantes on pouvait être attaqué à tout moment par les Iroquois, la sécurité publique demandait que les colons fussent organisés en compagnies militaires, prêtes à partir au premier signal. Aussi voyons-nous que, le 3 avril 1669, Louis XIV avait ordonné à M. de Courcelles de diviser les habitants du Canada par compagnies de milice et de leur donner des chefs pour les commander au besoin. Et de ce nombre fut à Québec Nicolas Juchereau de Saint-Denis, qui déjà avait commandé une compagnie de milice dans les campagnes de 1666 contre les Agniers, et qui, ayant mérité l'approbation de M. de Tracy et celle de M. de Courcelles, fut maintenu dans le commandement de sa compagnie, qu'il conserva toujours. Pour que les miliciens fussent toujours prêts à voler à l'ennemi, le Roi ordonnait de plus à M. de Courcelles de les assembler une fois par mois, afin de les exercer au maniement des armes ; et ainsi l'ordre que M. de Maisonneuve et le brave major Closse avaient observé autrefois avec tant d'avantage pour Villemarie, fut introduit par l'autorité du Roi dans toutes ces nouvelles paroisses. C'était, au reste, le